À l'échelle ELLO, où en est-on de l'artificialisation des sols ?

Un territoire majoritairement végétalisé, mais aux dynamiques contrastées

Sur le territoire Estuaires et Littoral Loire Océan (ELLO), qui regroupe 8 EPCI, 109 communes et 490 000 habitants, les espaces couverts par la végétation représentent 89 % des surfaces, regroupant à la fois des formations arborées, arbustives, herbacées et des terres arables. Les surfaces anthropisées représentent pour leur part environ 7 % du territoire et comprennent toutes les surfaces imperméables qu'elles soient bâties ou non comme les voiries, parkings mais aussi certaines surfaces perméables comme les sols recouverts de matériaux minéraux ou composites. Les 4 % restants correspondent aux surfaces naturelles sans végétation tels que les plans d'eau, les sols nus, le sable ou les rochers. A l'échelle du département de la Loire-Atlantique, les chiffres sont assez similaires avec 8% de surfaces anthropisées, 2% de surfaces naturelles sans végétation (hors Loire) et 90% d'espaces recouverts de végétation.

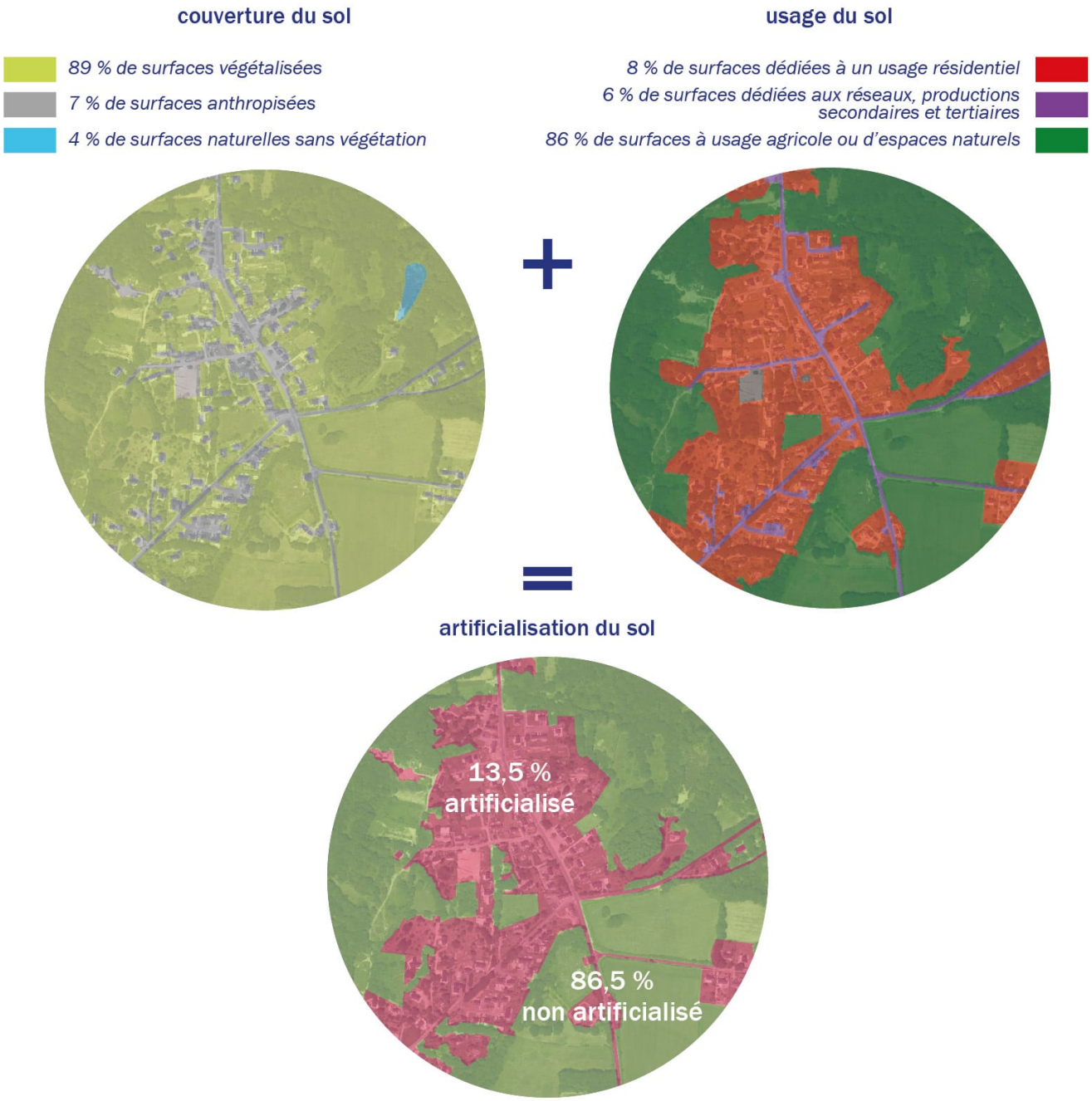

Cependant, l'analyse seule de la couverture du sol ne reflète pas la consommation réelle des espaces ni l'artificialisation des sols, d'où l'intérêt d'observer également les usages du sol : c'est le croisement de la couverture du sol avec son usage qui permet de quantifier le phénomène d'artificialisation[1]. À l'échelle ELLO, plus de 450 km² sont artificialisés soit environ 13,5 % du territoire. Une lecture plus fine révèle des différences significatives entre les

intercommunalités, cette proportion variant de 10 à 23 %. Redon agglomération est le territoire le moins artificialisé avec à peine 10%. Arc Sud Bretagne, Pont-Château Saint-Gildas-des-Bois, Estuaire et Sillon, Sud Estuaire et Pornic Agglo Pays de Retz présentent un taux d'artificialisation proche de la moyenne ELLO, compris entre 11,0 et 13,5 %. À l'inverse, Cap Atlantique et Saint-Nazaire agglomération affichent les plus forts taux d'artificialisation, respectivement de 20 % et 23 %.

[1] L'artificialisation est définie selon la nomenclature du décret n°2023-1096 du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols.

Pour quel usage artificialise-t-on ?

Intercommunalité	Taux d'artificialisation	Nombre d'habitants par hectares artificialisés à usage résidentiel	Nombre d'emplois par hectares artificialisés à usage d'activités secondaires et tertiaires
Redon agglomération	10	13	13
Arc Sud Bretagne	11	14	9
Pont-Château - Saint-Gildas-des-Bois	12	16	12
Estuaire et Sillon	12	21	13
Sud Estuaire	13	21	10
Pornic agglo Pays de Retz	14	17	11
Cap Atlantique	20	16	13
Saint-Nazaire agglomération	23	38	22
ELLO	13	19	15

Tableau: addrn • Créé avec Datawrapper

Au-delà des chiffres, ce sont les singularités des territoires qu'il convient de relever. Saint-Nazaire agglomération se distingue par une artificialisation fortement liée aux productions secondaires et tertiaires pour près de 30 % contre 17 % à l'échelle ELLO. Les territoires ligériens d'Estuaire et Sillon et Sud Estuaire ont également une part importante de ces espaces

productifs (19 %). Quant à Cap Atlantique, l'artificialisation est majoritairement liée à l'habitat (61 %) tout comme Pont-Château Saint-Gildas-des-Bois (59 %), au-dessus de la moyenne ELLO (55 %). Enfin, Arc Sud Bretagne et Pornic Agglo Pays de Retz présentent une répartition des espaces artificialisés assez équilibrée, sans typologie marquante.

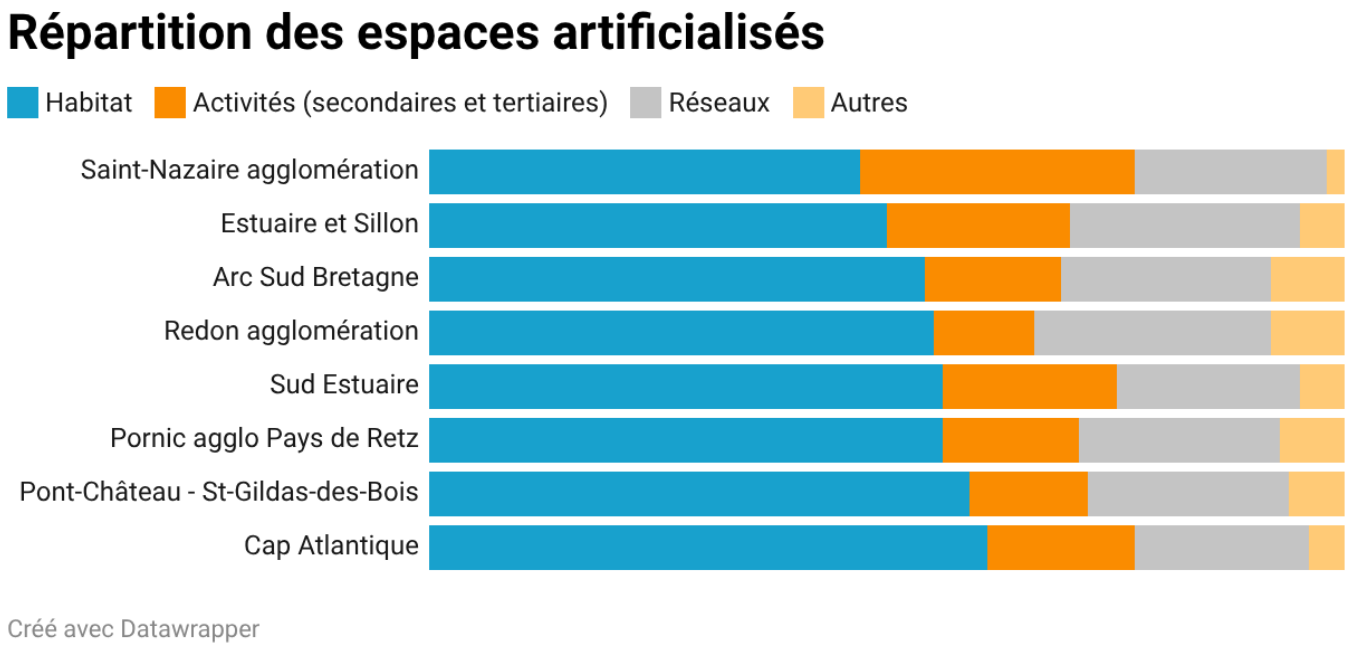

Une base pour guider l'action publique

Ces ordres de grandeur sont donnés par l'Occupation du Sol à Grande Echelle (OCSGE) de l'IGN. L'intérêt majeur de l'OCSGE est d'opérer ce croisement entre la couverture du sol (végétation, surfaces bâties, sols nus, etc.) et ses usages (habitat, production, infrastructures, etc.). Par ce croisement, l'OCSGE qualifie les dynamiques en cours et fournit un état de référence en 2020 ou 2022 selon les territoires avec une prévision de mise à jour tous les 3 ans.

Cette capacité de suivi est utile pour accompagner l'objectif du « Zéro Artificialisation Nette des sols (ZAN) » de la Loi Climat et Résilience. Cette base devient ainsi un socle de connaissance partagé pour les collectivités, les services de l'État, les aménageurs et les acteurs du développement local. Mais c'est aussi un outil pour orienter l'action publique dans le but d'améliorer la planification territoriale ou de mieux comprendre les pressions exercées sur les milieux naturels et agricoles.

Territoire ELLO, surfaces artificialisées

La carte indique la concentration de l'artificialisation du littoral mais aussi le long des estuaires de la Loire et de la Vilaine ainsi que la présence de grands espaces humides : marais de Brière, marais salants, la Loire et la Vilaine.

Pipriac
Redon
Guémené-Penfao
la Vilaine
Muzillac
La Roche-Bernard
Saint-Gildas-des-Bois
Pont-Château
Marais de Brière
Guérande
Savenay
Marais salants de Guérande
La Baule
Saint-Nazaire
la Loire
Paimbœuf
Saint-Étienne-de-Montluc
Saint-Brevin-les-Pins
océan Atlantique
Pornic
Sainte-Pazanne
territoire ELLO
surfaces artificialisées
surfaces non artificialisées
surfaces en eaux
N
0
5 km
source : OCSGE®©IGN - situation de l'artificialisation des sols
En 2020, pour les territoires situés en Ille-et-Vilaine
En 2022, pour les territoires situés en Loire-Atlantique et Morbihan

la consommation foncière